

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 28/04/2026

DEL-28042026-05

Date de convocation :
16/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Generville, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 49
- procurations : 7
- votants : 56

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Odile FABBRO, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Frédéric FONTES, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Eric MISSE, Paul PAINCO, Serge PEROTTO, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Gilbert VARILLES, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Nathalie BAUDIN a donné pouvoir à Denis JUIN, Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Bernard BREIL, Régis BRUTY a donné pouvoir à Aude RAFFY-RIVALS, Thierry CADENAT a donné pouvoir à Serge SERRANO, Florence FOURRIER a donné pouvoir à Magali FRECHENGUES, Martine MONBILLIARD a donné pouvoir à Serge CAZENAVE, Michel TANDOU a donné pouvoir à Sarah DANJOU

ABSENTS : Eric DU FAYET DE LA TOUR, Laurent GRANGER, Emilien GUILHEMAT, Jessica JOURNET, Anne-Marie MAZIERES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Désignation de représentants au Syndicat pour l'aménagement hydraulique du Bassin du Fresquel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat pour l'aménagement hydraulique du Bassin du Fresquel,

Considérant que les statuts précités prévoient que le nombre de membres au sein du conseil syndical pour la communauté de communes est de 17 titulaires et 17 suppléants,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents**

DESIGNE en tant que représentants de la communauté au Syndicat pour l'aménagement hydraulique du Bassin du Fresquel :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BRAM	André CATHALA	Eric MISSE
BREZIHAC	Patrick LADOUCE	Vanessa PIQUEMAL
CARLIPA	Serge SERRANO	Bernard OLIVIER
CENNES MONESTIES	Laurent GRANGER	Stéphanie LABADIE
FANJEAUX	Denis JUIN	Nathalie BAUDIN
FERRAN	Dominique FROMILHAGUE	Benoit ARINO
LACASSAIGNE	Benjamin PEYRAS	Patrick PACALY
LA FORCE	Léo GASC	Gaëlle MAFFRE
LASSERRE DE PROUILLE	Lionel LAFFONT	Eric LANNES
LAURAC	Steven GIL	Gabrielle FARIGOULE
MONTREAL	Gilles BARTHEZ	Philippe LANNES
PEXIORA	Serge CAZENAVE	Gilbert VARILLES
VILLASAVARY	Michel TANDOU	Odile FABBRO
VILLENEUVE LES MONTREAL	Anne-Marie MAZIERES	Jérôme FALIP
VILLEPINTE	Thierry CADENAT	Magali FRECHENGUES
VILLESISCLE	Serge PEROTTO	Jean Paul CALMET
VILLESPIY	Monique HODENT	Maryse LALA LAFFONT

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>